



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 JUIN 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h50'.

40 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mme SHABAN Fatima, MM. HUPKENS Jean Pierre, Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, M. PETERS Michel, Mmes FRISEE Nathalie, BLAVIER Géraldine, MM. HEDEBOUW Raoul, SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. BEAUPERE Christian, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de police.

9 membres sont absents : MM. EMONTS Claude, GODEAUX Jean-Géry, Mmes ERNST de la GRAETE Brigitte, Bénédicte HEINDRICHS, M. BOUSETTA Hassan, Mme DELVAUX Anne, M. FAWAY Michel, Mmes NEUPREZ Audrey, SCHLITZ Sarah.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

M. le BOURGMESTRE rend hommage aux pompiers décédés ainsi qu'à la fusillade qui a eu lieu à Bruxelles au musée juif.

(Mme Audrey NEUPREZ entre en séance : 41 présents).

1.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER intitulée « Délaisse les grandes routes, prends les sentiers » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON intitulée « Les membres des clubs installés au Parc Astrid devront-ils aller à Astana pour avoir de l'eau chaude ? » à laquelle répond M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY intitulée « Plus de six mois de blocage à l'IILE » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(Mme Sarah SCHLITZ entre en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE intitulée « Apprentissage de la natation au sein des établissements scolaires de la Ville de Liège » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER intitulée « Le grand marché transatlantique » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(Mme Bénédicte HEINDRICHS entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation citoyenne de M. Yorik BONSANGUE intitulée « New Deal for Europe » à laquelle répond M. Le BOURGMESTRE.

2.

3.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 septembre 2013.

4.

Prend de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 31 décembre 2013.

(MM. Claude EMONTS et Michel FAWAY entrent en séance : 45 présents).

SEANCE DU 2 JUIN 2014

5.

Passé un marché par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne en vue de conclure un contrat d'entretien global pour les locaux de la Zone de police (Commissariat Wallonie Liège-Centre, Stand de tir, Brigade judiciaire, Hôtel de Police, Brigade Motos, Piste de circulation et Commissariat de Wandre) du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

6.

Décide d'arrêter le texte de la convention transactionnelle à conclure avec la S.A. « COFELY FABRICOM » relative au paiement d'une facture de 4 caméras du réseau C.C.T.V. de la Zone de police.

La délibération est adoptée par 37 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention.

7.

Passé un accord-cadre conclu avec un seul participant par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir des chaussettes pour les membres opérationnels de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché [durée de 4 ans].

8.

Passé un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée en vue de l'acquisition de 6 imprimantes A3 couleur pour la Zone de police.

9.

Décide d'acquérir, via les marchés lancés par le SPF Personnel et Organisation 48 imprimantes N/B et 15 imprimantes couleur pour la Zone de police.

10.

Décide d'acquérir, via le marché de la Ville de mobilier de bureau pour la Zone de police .

(M. Hassan BOUSETTA entre en séance : 46 présents).

11.

Prend connaissance de l'ordonnance de police adoptée en urgence en date du 30 avril 2014 relative à l'interdiction d'organiser, participer et/ou de soutenir un quelconque rassemblement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

12.

Exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention classique à l'A.S.B.L. « LIEGE AIDE HAITI » pour l'année 2014.

La délibération est adoptée par 35 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions.

(M. François SCHREUER sort de séance : 45 présents).

13.

Décide d'établir un partenariat avec la Ville de Wuhan (Chine)

La délibération est adoptée par 40 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention.

(M. François SCHREUER entre en séance : 46 présents).

14.

Adopte la convention à conclure avec, l'A.S.B.L. « ENJEU » la S.P.R.L. « Music & Marketing CONCEPT » et l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 05/06/2014 au 09/06/2014 sur l'espace Tivoli - octroie une subvention directe et indirecte opérateur à l' A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » pour l'organisation de la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE ».

15.

Exonère pour l'A.S.B.L. « A.S.B.L. 5277 - POLICE LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

16.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR » - en abrégé A.C.S.A. pour l'année 2014.

17.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « BRESSOUX SPORT CULTURE A.S.B.L. CENTRE SPORTIF LOCAL (CSL) » pour l'année 2014.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

18.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « SPORTS ET LOISIRS » pour l'année 2014.

19.

Octroie une subvention directe classique à la S.A.R.L. « EQUALIA » pour l'année 2014.

20.

Passé un marché par voie de procédure négociée sans publicité, aux fins d'acquisition du matériel nécessaire pour l'extension de la solution de virtualisation de serveurs, des services d'installation et de maintenance y afférents – approuve le cahier spécial des charges.

21.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité constaté par facture acceptée [art. 110 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011] en vue de l'acquisition de 15 lecteurs CIE avec clavier (côté citoyen), compatibles avec Belpic destinés au département des Affaires citoyennes.

22.

Décide d'acquiescer, au cours de l'année 2014, de services informatiques afin de poursuivre la gestion des projets de développement informatique, dans le cadre de la convention d'adhésion au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne.

23.

Passé, par voie d'appel d'offres ouvert, d'un marché d'assurances unique à prix global nécessaire aux besoins de la Ville de Liège (en ce compris la Zone de police et la Régie foncière) - fixe les critères de sélections qualitatifs – adopte le cahier spécial des charges.

(Mme Brigitte ERNST de la GRAETE entre en séance : 47 présents).

24.

Décide de se porter caution solidaire envers Belfius Banque S.A. tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais des emprunts contractés par l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISoSL) pour l'extension de la Maison de Repos et de Soins « Du Tilleul d'Edouard », pour la construction de la Maison de Repos et de Soins « La Plaine » et la transformation de la maison de repos et de soins « Les Tournesols ».

SEANCE DU 2 JUIN 2014

25.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 juillet 2013.

26.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 août 2013.

27.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 septembre 2013.

28.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 octobre 2013.

29.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 novembre 2013.

30.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 décembre 2013.

2.

Décide l'arrêt provisoire du bilan, du compte de résultats et du compte budgétaire de la Zone de police au 31 décembre 2013.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 13 voix contre et 7 abstentions.

60.

Approuve les comptes et des états de recettes et dépenses de la Régie Foncière, de Stationnement et de Services pour l'exercice 2013 et affectation du résultat de l'exercice.

31.

Décide d'arrêter provisoirement le compte budgétaire de l'exercice 2013, le bilan et le compte de résultats au 31 décembre 2013.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

32.

Adopte le texte de la convention entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (en abrégé « C.P.A.S. de Liège »), relative au transfert au C.P.A.S. de Liège du financement des services d'aide aux familles et aux aînés agréés prestant sur le territoire de la Ville de Liège.

33.

Approuve le texte de l'avenant n°9 au contrat de gestion entre la Ville de Liège et l'ASBL « Animation et Créativité ».

(Mmes Bénédicte HEINDRICHS et Géraldine BLAVIER sortent de séance : 45 présents).

34.

Décide d'émettre un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
 2. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
2. La 1ère modification budgétaire 2013
 1. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
3. Le budget afférent à l'exercice 2014
 1. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 2. du Conseil d'administration de l'église protestante du Réveil
 3. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
 4. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
 6. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
 7. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 8. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
 9. du Conseil d'administration de l'église protestante Lambert-le-Bègue
 10. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 11. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
 12. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 13. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
 14. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Marcellis
 15. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
 16. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
 17. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 18. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
 19. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
 20. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 21. de la Fabrique d'église Saint-Gilles

SEANCE DU 2 JUIN 2014

- 22. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
- 23. de la Fabrique d'église Saint-Lambert
- 24. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
- 25. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Saint-Rosaire (Sclessin)
- 26. de la Fabrique d'église Sainte-Foy

35.

Adopte la convention relative à la donation d'une œuvre de Roger Jacob à la Ville.

36.

Adopte le convention relative à la restauration et à la réimplantation d'une œuvre de Roger Jacob.

37.

Décide d'émettre un avis favorable sur la restauration des façades et des toitures de l'Hôtel des Postes sis rue de la Régence – fixe le taux d'intervention de la Ville.

38.

Décide d'émettre un avis favorable sur les travaux de restauration d'un bâtiment sis rues Grande Tour, de la Violette et de Bex, 1 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

39.

Décide d'émettre un avis favorable sur les travaux de restauration de la Basilique Saint-Martin (phases VII et VIII) sis rue Mont Saint-Martin – fixe le taux d'intervention de la Ville.

40.

Décide d'émettre un avis favorable sur les travaux de restauration et de réaffectation d'un immeuble sis rue Sainte-Marguerite, 12-18 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

41.

Décide d'émettre un avis favorable sur la restauration globale et la réaffectation de l'ancien Hôtel de Clercx, rue Saint-Paul, 27-29-31 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

42.

Décide d'émettre un avis favorable sur le renouvellement de la toiture de l'immeuble de la Société Littéraire sis place de la République Française, 5 – fixe le taux d'intervention de la Ville de Liège.

43.

Décide d'émettre un avis favorable sur les travaux de restauration d'un immeuble sis rue Bonne-Fortune, 9 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

44.

Décide d'émettre un avis favorable sur la restauration, la réhabilitation en chambre d'hôtes et la régularisation d'une porte cochère de l'immeuble sis rue Hors-Château, 132 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

45.

Décide d'émettre un avis favorable sur la restauration d'une façade au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Delfosse, 13 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

46.

Décide d'émettre un avis favorable sur la restauration globale de la galerie dite Passage Lemonnier – fixe le taux d'intervention de la Ville.

AJOURNE

47.

Décide d'émettre un avis favorable sur les travaux de restauration de l'Hôtel de Warzée sis place Saint-Jacques, 16 – fixe le taux d'intervention de la Ville.

48.

Décide de marquer son accord sur l'avenant à la convention passée avec ECETIA Intercommunale relative à la mission de coordination des opérations immobilières à réaliser dans le quartier des Guillemins dans le cadre du Plan de Remembrement Urbain (PRU).

AJOURNE

49.

Décide de céder un entrepôt de grande surface sis boulevard de l'Ourthe – fixation du montant de la transaction – Décide d'imposer la reconstruction à l'alignement si les halls devaient être démolis.

50.

Décide de mettre en vente publique cinq emplacements de parking au sous-sol de la résidence «La Légia», sise rue de Hesbaye – fixe le montant de la mise à prix par emplacement.

51.

Décide de céder un dépôt de voirie rue Bernimolin – fixe le montant de la transaction - imposition à l'adjudicataire de démolir et de reconstruire les édifices dans les 5 ans.

(Mme Sarah SCHLITZ et M. Quentin le BUSSY sortent de séance : 43 présents).

52.

Décide d'acquérir immeuble sis rue de la Cathédrale n°59/61.

53.

Décide d'acquérir un immeuble de commerce rue de la Régence n°43.

54.

Décide d'émettre un avis favorable sur la restauration de la chapelle de l'Hospice Sainte-Agathe, rue Saint-Laurent, 54 – fixe le taux d'intervention de la Ville de Liège.

55.

Approuve la convention entre la Ville, la SPAQuE, la SRWT, la SNCB et la Région Wallonne relative à l'aménagement et la gestion du site de l'ancienne cour aux marchandises de Bressoux.

Addendum 55bis

Proposition de motion concernant la mise en œuvre d'un réseau express ferroviaire Liégeois.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

La motion est adoptée à l'unanimité.

56.

Adopte le nouveau règlement de travail et de ses annexes et fixation de son entrée en vigueur.

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

57.

Annule la procédure d'expropriation d'immeubles rue de l'Arbre Courte-Joie, clos des Porions et chaussée de Tongres.

58.

Décide de supprimer la voirie communale à créer entre la rue Arbre Courte-Joie et la Chaussée de Tongres

59.

Décide du transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services, à charge des transferts du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

60.

61.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE» pour l'année 2014.

62.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE» pour l'année 2014.

63.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES ASSOCIES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

64.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE MODERNE» de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

65.

Décide :

- d'exonérer l'Association «PRESENCE ET ACTION CULTURELLES BRESSOUX - DROIXHE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

66.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2014.

67.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRESENCE ET ACTION CULTURELLES - REGIONALE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

68.

Passé un marché de fourniture par procédure négociée, sans publicité, avec un fournisseur spécialisé, pour la fourniture et l'installation de 7 vitrines équipées de la technologie li-fi et de 50 tablettes avec capteur li-fi au Grand Curtius – adopte le cahier spécial des charges.

69.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 2 à la convention liant la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO A.S.B.L.», relative à la constitution et au fonctionnement d'un opérateur direct de Lecture Publique - «Bibliothèque locale avec collection encyclopédique».

70.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention à conclure avec, l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES», l'Etablissement Public Wallonie-Bruxelles International (WBI) et le Musée National des Arts de Lettonie, relative à l'organisation de l'exposition «Impressions et Parallèles» qui se déroulera au Musée des Beaux-Arts de Liège du 20 novembre 2014 au 30 janvier 2015;
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» pour l'organisation de ladite exposition.

71.

Décide :

- d'accepter le don de M. Marc BERTRAND de l'œuvre intitulée «L'aïeule» de son père l'artiste Renaud BERTRAND, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège;
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

72.

Décide :

- d'accepter le don de M. Derek Michael BESANT de deux œuvres ayant été exposées lors de la 9^{ème} Biennale Internationale de Gravure Contemporaine, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège;
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

73.

Décide :

- d'accepter le don de Mme Alexandra HAESEKER de deux œuvres ayant été exposées lors de la 9^{ème} Biennale Internationale de Gravure Contemporaine, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

74.

Décide :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Liège à l'Association «ICOM BELGIQUE / WALLONIE - BRUXELLES», afin que les Musées de la Ville fassent partie du réseau international du Conseil International des Musées;
- d'approuver les statuts de ladite Association.

75.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HENRI POUSSEUR – MUSIQUE ELECTRONIQUE / MUSIQUE MIXTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

76.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES COMEDIENS WALLONS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

77.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CORRIDOR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

78.

Décide :

- d'exonérer M. Denis FAUCONNIER (THEATRE DENIS)» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à l'intéressé pour l'année 2014.

79.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPACES BOTANIKUES UNIVERSITAIRES DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

80.

Décide :

- d'exonérer l'Association «FESTIVAL DU JEUNE THEATRE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE A.S.B.L.» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

81.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE LIEGE - HE.LI.OS (HELLAS A LIEGE - ORGANISATION SOCIO CULTURELLE)» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

82.

Prend acte des décisions du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de factures portant sur la fourniture de matériel divers destiné au Grand Curtius, des travaux de conservation de la bannière de Sainte Julienne, d'une connexion «réseau étendu» et internet au Grand Curtius et dans les réserves muséales.

83.

Décide d'octroyer un subside direct classique à l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN» pour l'année 2014.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

84.

Adopte le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'Association pour le Patrimoine de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, relative à la mise en dépôt temporaire au Grand Curtius d'un ensemble de pièces de collection qui honorent la mémoire de Georges Nagelmackers.

85.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» pour l'organisation de la Fête de la Musique du 18 au 22 juin 2014.

86.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 6 au contrat-programme 2006-2010 entre la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, la Région Wallonne, l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE A.S.B.L. / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE» et la Ville de Liège.

M. L'Echevin sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour trois points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit

- d'exonérer l'association « LIEGE LES ORGUES » de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

- d'exonérer l'association « MOVIMENTO ARTE E CULTURA » de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

- d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'Université de Liège, l'ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE », l'ASBL « MNEMA » et l'ASBL « LES MUSEES DE LIEGE » relative à l'organisation de l'exposition « L'art dégénéré selon Hitler » qui se tiendra à la Cité Miroir du 16 octobre 2014 au 29 mars 2015

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

87.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de restauration des structures de l'étang du parc d'Avroy (4000 LIEGE).

SEANCE DU 2 JUIN 2014

88.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de rénovation et aménagement de la Grotte des Oblats au Parc de la Chartreuse (rue Soubre à 4020 LIEGE) dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO- VALUE ADDED » - adoption du cahier spécial des charges.

89.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour l'aménagement de chemins de promenades sur le circuit des Oblats, dans le cadre du projet de réhabilitation du site de la Chartreuse à 4030 LIEGE – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

90.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sur facture acceptée pour le remplacement des tableaux électriques de deux fontaines.

91.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité dans le cadre de la réfection du patrimoine arboré communal pour des plantations et des essouchements au bd des Hauteurs à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

92.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité dans le cadre de la sécurisation du patrimoine arboré d'ornement et forestier (abattages et élagages) – adopte le cahier spécial des charges.

93.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sur une facture acceptée pour la réparation pièces et main d'œuvre d'une balayeuse de voirie Hofmans 426.

94.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sur une facture acceptée pour la réparation pièces et main d'œuvre de la superstructure d'un camion extracteur / hydrocureuse d'avaloirs.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

95.

Décide d'exonérer l'association de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à l'association « LIEGE PROPLETE ET ENVIRONNEMENT » pour l'année 2014.

96.

Décide de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour l'acquisition de produits destinés à l'enlèvement de tous tags, graffitis ou inscriptions et au décollage ou enlèvement des affiches sauvages, ainsi qu'au nettoyage des supports à conclure avec un seul participant – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre [prenant fin le 31 décembre 2018] – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

97.

Décide d'octroyer une subvention directe classique, pour l'année 2014, à l'A.S.B.L. « REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS » en abrégé « RESCOLIE ».

98.

Décide de passer, par procédure négociée sans publicité, un marché pour la fourniture, le montage et la mise en fonction d'une chambre froide, pour le compte du Département de l'Instruction publique.

99.

Décide de procéder, à l'acquisition d'équipements et de services informatiques tels que WIFI, PC, portables, virtualisation de postes clients, extension de virtualisation de serveurs, augmentation de capacité de stockage, mise à niveau des systèmes d'exploitation liés à la virtualisation des postes clients, déploiement et rationalisation des outils de productivité bureautique, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats constituée par l'ASBL « GIAL ».

100.

Adopte la convention à conclure avec le Bureau de l'Education de la Ville d'Ordos – Région autonome de Mongolie-intérieure en République populaire de Chine afin de promouvoir des échanges culturels et de faire progresser l'œuvre éducative.
La délibération est adoptée par 41 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

101.

Adopte la convention entre la Ville et l'UNIVERSITE DE LIEGE - CRECHE UNIVERSITAIRE, fixant le cadre général et les modalités de principe relatives à la reprise de la Crèche universitaire du Sart-Tilman par la Ville.

AJOURNE

102.

Adopte la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE », relative à l'organisation de la manifestation « Sclessin se donne des Couleurs » qui se déroulera le 28 juin 2014 sur la place Ferrer à Sclessin et les rues adjacentes - octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L. pour la manifestation dont question.

103.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des équipements de lutte contre l'incendie (hydrants et tuyauterie) au complexe " Libération ", place de la Libération, 3 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

104.

Adopte le texte de l'avenant à la convention entre la Ville de Liège et de l'ASBL " CONFRERIE DES FOUS ", relative au subside en capital au profit de ladite ASBL pour des travaux de réhabilitation du bâtiment occupé par celle-ci Vieille Voie de Tongres 74/76 à 4000 LIEGE.

(Mme Fatima SHABAN et M. Jean-Claude MARCOURT sortent de séance : 41 présents).

105.

Décide d'admettre la décision prise par le Collège communal de faire exécuter en urgence les travaux de mise hors eau des toitures plateforme au dessus des ateliers et des classes de pratiques, à l'ICADI, rue de Fragnée 76 à 4000 LIEGE.

106.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée pour la fourniture d'inox pour les Régies des Bâtiments communaux.

107.

Décide d'acquérir des produits peinture, dans le cadre du marché « stock ».

108.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « SOCIETE LIBRE D'EMULATION » dans le cadre de la procédure d'octroi d'un subside en capital pour le projet de travaux de réhabilitation du bâtiment sis rue Charles Magnette, 9 à 4000 LIEGE - octroie une subvention en capital à ladite ASBL pour financer ces travaux.

109.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de substitution de pavage rue Vieille Voie de Tongres à 4000 LIEGE.

110.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue Bourdon à 4032 CHENEE réalisés dans le cadre de la phase 2011 du « droit de tirage 2010-2012 ».

(M. Fabrice DREZE et Mme Elisabeth FRAIPONT sortent de séance : 39 présents).

111.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour la mise en zone 30 du quartier de Bressoux, la prolongation du cheminement de bord de Dérivation et la substitution du pavage par un revêtement hydrocarboné dans la rue de Cornillon (4020 LIEGE) – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite le subside du Fonds Régional pour les Investissements Communaux 2013-2016 et du programme Wallonie Cyclable 2014 – adopte le texte de la convention à conclure avec la SRWT portant sur l'exécution conjointe des travaux.

112.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, pour l'aménagement de la plaine de jeux rue Charles Gothier à 4000 LIEGE – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges - sollicite la subvention du Plan Fédéral des Grandes Villes.

113.

Approuve l'octroi d'un supplément de délai d'exécution et des travaux supplémentaires des travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et de la pose d'un égout.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

114.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés lors des travaux de voirie (en chaussée et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

115.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sur facture acceptée, pour l'acquisition de pompes de relevage submersibles pour eaux usées.

116.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur facture acceptée, pour la fourniture d'accessoires de sécurité pour le service d'assainissement.

(Mme Diana NIKOLIC, MM. Michel PETERS et Sébastien BOVY sortent de séance : 36 présents).

117.

Décide de passer un accord-cadre par procédure négociée sans publicité pour le transport du sel de déneigement depuis le lieu de stockage provincial [prenant fin le 31 mars 2015] – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre.

118.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de véhicules destinés à divers services de la Ville, en deux lots – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

119.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. "LIEGE, VILLE SANTE", pour l'année 2014.

AJOURNE

(Mme Audrey NEUPREZ sort de séance : 35 présents).

120.

Exonère l'association de fait « LES ARTS EN GROUPE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2014.

121.

Décide de voter, en application des articles L1122-30 et L1523-12, §1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014 ;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

3. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R. de la Citadelle)

Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du 27 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

4. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)

Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

5. ECETIA Collectivités

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

6. ECETIA Finances

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014 ;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

7. ECETIA Intercommunale

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014 ;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

8. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

9. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

10. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 05 juin 2014 ;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

11. Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois (INTRADEL)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014 ;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

12. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

13. NEOMANSIO

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

SEANCE DU 2 JUIN 2014

14. SPI

Ordres du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2014.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

15. TECTEO

Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2014;

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

122.

Décide de voter, en qualité de membre effectif, les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'ASBL « Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone de Belgique » (en abrégé « SPMT ») du 30 juin 2014.

123.

Décide:

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'ASBL « SPMT – ARISTA », service externe pour la prévention et la protection au travail » (en abrégé « SPMT –ARISTA ») en qualité de membre effectif;
- d'approuver les statuts et des différents règlements d'ordre intérieur de ladite ASBL;
- d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de la première assemblée générale du 30 juin 2014 de ladite ASBL.

QUESTION ORALE

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos des dysfonctionnements du système de vote électronique lors des élections du 25 mai 2014 ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 22h15'.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER